

# Programme de conférenciers invités

## Règlement

### 1. Objectif des bourses

Le programme de conférenciers invités CentrEau a pour objectif de favoriser la venue dans les établissements membres de chercheurs de l'extérieur pour partager leur expertise de recherche s'inscrivant dans les axes de recherche du regroupement.

### 2. Conditions d'admissibilité

Pour soumettre une proposition de participation au programme de déplacement, le conférencier invité devra :

- Faire de la recherche reconnue à l'international dans un des axes de recherche du regroupement ;
- Donner au minimum une conférence pour la communauté scientifique de CentrEau lors de son passage au Québec.

### 3. Choix des conférenciers

Le concours est ouvert à l'année. Le Comité scientifique sélectionnera, parmi les candidatures répondant aux critères de sélection, les conférenciers invités qui participeront au programme.

Le nombre de conférenciers invités bénéficiant du programme chaque session est à la discrétion du Comité scientifique, mais l'objectif est d'avoir au minimum un conférencier invité par axe de recherche chaque année. La priorité est donnée aux conférenciers avec une expertise intersectorielle (inter-axe) et selon des thématiques jugées prioritaires par le comité scientifique. Des critères d'équité, de diversité et d'inclusion seront respectés en tout temps.

Les conférenciers peuvent provenir de n'importe où, mais une priorité sera accordée aux conférenciers hors-Québec.

### 4. Financement

50 % des frais seront remboursés, jusqu'à un maximum de 1 500 \$ :

- Frais de séjour et de déplacement au Québec selon les Règles générales communes du FRQ ([chapitre 8.5 frais de déplacement et de séjour](#)) et celles spécifiques à l'établissement d'accueil;
- Maximum de deux nuitées;
- Les repas, selon les per diem établis par l'établissement hôte.

### 5. Remise de la proposition

Les chercheurs membres réguliers et collaborateurs de CentrEau peuvent déposer une proposition. La proposition doit être déposée avant la visite du conférencier.

Les membres seront invités à transmettre par courriel à [info@centreau.org](mailto:info@centreau.org) les documents suivants :

- Le CV du conférencier invité ;
- Les dates proposées de la visite ;
- Le thème et le résumé de la conférence qui serait donnée par le conférencier invité ;
- Un estimé des dépenses qui seraient encourues.

Les propositions seront traitées lors des rencontres de session du Comité scientifique, qui ont lieu environ 3 fois par année. La réponse du comité sera envoyée par courriel, et ce, dans les meilleurs délais.

#### **6. Remboursement des frais**

Un rapport de dépenses de voyage devra être produit par le membre qui a fait la demande dans son propre établissement de recherche. Une copie du rapport de dépenses et des pièces justificatives des dépenses devra être soumise à [info@centreau.org](mailto:info@centreau.org). Le remboursement des frais à l'établissement-hôte se fait deux fois par année.

#### **7. Modification ou annulation de la proposition**

Toute personne qui a déposé une proposition doit informer le Comité scientifique du regroupement par écrit de l'abandon, de l'annulation ou de la modification de sa proposition originale avant la venue du conférencier. Dans de tels cas, les frais engagés, s'il y a lieu, ne seront pas remboursés.